



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 26 janvier 2017**

RAPPORT N° 43/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 830'000.— pour la
reconstruction de l'observatoire des Ruerettes**

RAPPORT sur la demande d'un crédit d'ouvrage de fr. 830'000.—pour la reconstruction de l'observatoire des Ruerettes

La Commission chargée d'étudier les conclusions du préavis, demande d'un crédit d'ouvrage de fr. 830'000.—pour la reconstruction de l'observatoire des Ruerettes, s'est réunie le 10 janvier 2017 à 18H30 sur place, à l'observatoire des Ruerettes.

Sont présents :

Pour la Municipalité

Madame Elina LEIMGRUBER, syndique

Monsieur GIRARDIN, municipal

Pour le service D.A.I.

Monsieur Claude LEHRAN accompagné de M. CRISTOBAL (architecte)

Pour la SAHL

Messieurs Willy NUSSBAUMER président et M. Jean-Luc FERRARI

Pour le Conseil Communal :

Madame Isabel JERBIA, excusée, remplacée par Mme C. GIGON

Monsieur Vladimir D'ANGEL, excusé, remplacé par M.M. RIZZELLO

Monsieur Andreas FOSTER

Monsieur Roger PIEREN

Monsieur Werner RIESEN

Monsieur Clément TOLUSSO

Monsieur Jean-Jacques BURGI, rapporteur

La séance commence par une visite du site, la Commission se rend vite compte de la vétusté des locaux d'accueil, de réunion et de stockage, quant à la coupole, on peut la considérer en bon état mais a besoin d'un bon rafraîchissement.

Un commissaire s'interroge si le projet présenté correspond bien aux besoins de la société « SAHL ». Le président de la société M. NUSSBAUMER et Mme la Syndique répondent que c'est le résultat de nombreuses discussions et des véritables besoins de la SAHL.

La solution présentée par la D.A.I convient très bien à la commission soit : la démolition des locaux existants et l'aménagement d'un nouveau corps de bâtiment qui reposera sur un radier en béton armé recyclé, les structures verticales et horizontales seront formées par des éléments porteurs en bois.

Cette nouvelle construction sera constituée principalement par des modules préfabriqués et isolés avec de la paille et de la cellulose.

En ce qui concerne la demande d'énergie du bâtiment, il sera peu gourmand en énergie grâce à une enveloppe thermique très performante : soit par l'installation d'une pompe à chaleur et la pose de 32 panneaux photovoltaïques d'une surface de 52 m². Tous ces éléments permettront d'éviter l'installation d'un chauffage conventionnel, et même de réinjecter le surplus dans le réseau.

La Commission de l'énergie réunie le 5 décembre 2016 pour l'examen du préavis 43/2016 accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

La Commission espère que ces nouveaux locaux permettront d'augmenter la fréquentation qui est actuellement de 800 visiteurs par année.

En ce qui concerne les demandes des subventions, la Municipalité a demandé une participation financière à la SAHL, et une autre au fond Communal pour l'énergie et le développement durable, ainsi qu'à la fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

Aspects financier :

Les travaux de l'observatoire figurent au plan des investissements 2016-2021 du 26.10.2016 pour un montant estimatif brut de fr. 800'000.-- ce qui permet de dire que le préavis présenté est dans la fourchette en considérant que les subsides demandés permettront de ne pas dépasser ce montant.

Détail des demandes de subventions :

La société d'Astronomie du Haut Léman fr. 37'000.--

Fond Communal pour l'énergie et le développement durable fr. 16'500.—

Subside Fédéral pour l'installation de panneaux photovoltaïques fr. 6'500.—

Conformément à l'article 62 du règlement du Conseil Communal, la Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis 43/2016 et s'est déterminée favorablement, à l'unanimité, quant à ses conclusions.

Après délibération, le préavis est accepté par 6 voix et une abstention.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 43/2016, du 21 novembre 2016, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 830'000.— pour la reconstruction de l'observatoire des Ruerettes » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 830'000.— pour financer la reconstruction de l'observatoire des Ruerettes ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. De prendre acte que les participations financières viendront en diminution du crédit accordé ;
4. D'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 27'666.— pendant 30 ans.

Le rapporteur
Jean-Jacques Burgi

